

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 75 / 183 du 14.4.75

portant nomination à titre normal dans  
l'Ordre de la Médaille d'Honneur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la  
Médaille d'Honneur ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attri-  
butions des décorations ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre de la Médaille  
d'Honneur :

MEDAILLE D'OR

Monsieur KINGA Victor, Ouvrier Glacier - OURSON BLEU - POINTE-NOIRE

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur KINKOMBA Robert, Electricien de Batiments - ELECTRIC AFRIC S.A.  
BRAZZAVILLE

Monsieur KIKANGOU Philippe, Electricien de Batiments - ELECTRIC AFRIC  
S.A. - BRAZZAVILLE

Monsieur BOUNGOU Lucien, Electricien de Batiments - ELECTRIC AFRIC S.A. -  
BRAZZAVILLE

Monsieur MILONDO Alphonse, Ouvrier Glacier - OURSON BLEU - POINTE-NOIRE

Monsieur BOUMBA Zacharie, Ouvrier Menuisier et Entretien - OURSON BLEU -  
POINTE-NOIRE

Monsieur PANDI André, Ouvrier Glacier - OURSON BLEU - POINTE-NOIRE

Monsieur OGANGA Boniface, Glacier Spécialisé - OURSON BLEU - PTE-NOIRE

MEDAILLE DE BRONZE

Madame BERARDO Juliette, Gérante de Magasin - ELECTRIC AFRIC S.A. -  
BRAZZAVILLE

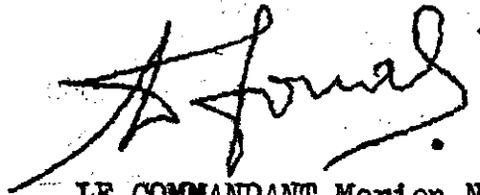
Monsieur N'TEMO-MATA François Roger, Dactylo de Direction - ELECTRIC  
AFRIC - BRAZZAVILLE

Monsieur MOUKILO Jean, Electricien de Batiments - ELECTRIC AFRIC S.A. -  
BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205  
du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de  
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 14 Avril 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-

Ken